Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 32 (2005)

Heft: 2

Artikel: Votations 5 juin 2005 : coup d'envoi de l'année des votations sur l'Europe

Autor: Lenzin, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-911972

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Coup d'envoi de l'année des votations sur l'Europe

En juin, l'adhésion de la Suisse à Schengen/Dublin marquera le coup d'envoi des votations de 2005, entièrement placées sous le signe de l'Europe. Le peuple tranchera également sur le partenariat enregistré des couples de même sexe.

RENÉ LENZIN

LORS DE LA DERNIÈRE session d'hiver, le Conseil national et celui des Etats ont adopté parallèlement le deuxième cycle des Bilatérales avec l'Union européenne et l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats de l'UE (voir «Revue Suisse» 1/05). Entre-temps, le référendum a été saisi contre un des neuf nouveaux traités – celui prévoyant l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen et Dublin –, ainsi que contre la libre circulation des personnes, si bien que le peuple aura le dernier mot. Le Conseil fédéral a décidé de ne pas soumettre en même temps les deux objets au vote, pour en «empêcher la confusion». Le dimanche 5 juin prochain, Schengen/Dublin affrontera donc le verdict populaire, tandis que la libre circulation des personnes le fera le 25 septembre.

Plus de contrôle des personnes

L'accord de Schengen régit la collaboration transfrontalière des polices et des autorités judiciaires. La Suisse supprime les contrôles à la frontière et obtient en échange l'accès au système informatisé de recherche de l'UE, dit système de Schengen. Les partisans de l'adhésion estiment que Schengen facilitera le trafic des voyageurs et favorisera le tourisme, tout en renforçant la Suisse dans sa lutte contre la criminalité internationale. Les opposants disent exactement le contraire: sans contrôle à la frontière, la Suisse deviendrait moins sûre; elle entrerait en outre dans un système dynamique sur l'évolution duquel elle n'aurait rien à dire. Il est juste que la Suisse devra reprendre les modifications futures de l'accord sans pouvoir participer à la décision finale. Mais elle participera au développement du système et reste libre de dénoncer l'accord en tout temps.

L'accord de Dublin sur les pays de premier asile règle les compétences en matière de traitement des demandes d'asile. Grâce à Eurodac, banque de données électronique des empreintes digitales, les requérants d'asile sont plus faciles à identifier s'ils déposent une seconde demande dans un autre Etat signataire. Faute d'adhérer à cet accord, avertissent le Conseil fédéral et ses partisans, la Suisse pourrait devenir un refuge de requérants d'asile déboutés en provenance des autres pays de l'UE, ce qui aurait d'importantes conséquences financières. Les adversaires de Dublin mettent eux en garde contre des attentes trop élevées car, dans la pratique, Dublin ne fonctionne pas entièrement. La Suisse doit résoudre seule ses problèmes d'asile.

Tous contre l'UDC

Le référendum contre l'adhésion à Schengen/Dublin a été saisi par l'Union démocratique du centre et l'Action pour une Suisse indépendante et neutre. Sont pour le Parti démocrate-chrétien, le Parti radical, le Parti socialiste suisse et les Verts.

Traduit de l'allemand.

Prochaines votations 2005
5 juin / 25 septembre / 27 novembre

Certificat de mariage pour les gays et lesbiennes

Conseil fédéral et Parlement entendent améliorer la position juridique des couples homosexuels en instituant le partenariat enregistré. Les couples gays et lesbiens seraient assimilés aux couples hétérosexuels en matière d'héritage, d'assurances sociales, de prévoyance professionnelle et d'impôts. Les partenaires étrangers auraient les mêmes droits de séjour que les conjoints étrangers. Après cinq ans, ils pourraient demander à être naturalisés si le partenariat enregistré a existé au moins trois ans. En revanche, les couples homosexuels ne pourraient pas adopter d'enfant et seraient exclus des procédés de procréation assistée médicalement, comme la fécondation in vitro. Le partenariat s'éteint à la mort d'un partenaire ou si l'un ou les deux membres du couple en demande la dissolution au tribunal.

Craignant un affaiblissement du mariage traditionnel, le Parti évangélique suisse et l'Union démocratique fédérale ont saisi le référendum contre le partenariat enregistré. Ce sera donc au peuple de trancher. A part ces partis, seule l'Union démocratique du centre s'est également prononcée contre le nouveau régime. Le Conseil national l'a approuvé par 112 voix contre 51, le Conseil des Etats par 33 contre 5. *RL*

Pour une forêt suisse durable

L'association Helvetia Nostra et la fondation d'utilité publique Franz-Weber ont lancé l'initiative populaire «Sauver la forêt suisse».

Cette initiative veut modifier l'article 77 de la Constitution fédérale pour conférer une nouvelle légitimité à la forêt suisse. A part la Confédération et les cantons, les propriétaires de forêt seront aussi impliqués dans les affaires forestières. L'initiative entend aussi soumettre le programme forestier suisse à certaines directives et garantir les crédits d'entretien des forêts. L'interdiction de défricher, qui est la pierre d'angle de la politique forestière suisse, n'est réglée actuellement qu'au niveau de la loi; elle serait désormais inscrite dans la Constitution. *BDK*